

République de Côte d'Ivoire Union - Discipline - Travail Porte-parolat du Gouvernement

DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Recevant une délégation de son parti politique, en sa résidence de Daoukro, le 05 mai 2019, Monsieur Aimé Henri KONAN BEDIE, ancien Chef de l'Etat et Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), a tenu les propos suivants :

- « ... on fait venir des étrangers armés qui sont stationnés maintenant dans beaucoup de villages... » ;
- « ... il faut simplement que nous soyons conscients, car le moment venu, nous agirons, pour empêcher ce hold-up sur la Côte d'Ivoire, sous le couvert de l'orpaillage ... » ;
- « d'autres ont fait venir clandestinement ... surtout dans la commune d'Abobo ; les gens rentrent, on leur fait faire des papiers ... » ;
- « ... nous avons fait venir des étrangers dans nos plantations de café, de cacao ; et ensuite, les gens se sont installés à leur propre compte, et aujourd'hui, ils agressent les planteurs ivoiriens et se disputent même la propriété des terres » ;
- « ... il faut que nous réagissions pour que les Ivoiriens ne soient pas étrangers chez eux, car actuellement on fait en sorte que l'Ivoirien soit étranger chez lui. Mais les Ivoiriens n'accepteront jamais cela... ».

Ces propos, d'une extrême gravité, appelant à la haine de l'étranger, sont de nature à mettre en péril, au-delà de la paix et de la cohésion sociale, l'unité nationale et la stabilité du pays.

Cette déclaration intervient à un moment où plusieurs localités du pays sont secouées par des violences intercommunautaires qui se sont soldées par des

BP V 138 Abidjan01 – Côte D'Ivoire Plateau– Immeuble Sciam8^{ème} Etage Tel : 20 24 47 03 morts, des blessés, des dégâts matériels importants, ainsi que par des déplacements de populations en détresse humanitaire.

Le Gouvernement tient à rappeler que l'instrumentalisation de la haine de l'étranger par le Président Henri Konan BEDIE et les dérives qui en ont résulté ont été à la base des différentes crises que notre pays a connues depuis le décès du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, en décembre 1993.

C'est pourquoi, le Gouvernement condamne cette sortie qui n'honore pas son auteur qui ne doit pas méconnaître les obligations liées à son statut.

Le Gouvernement tient à rappeler à tous que le racisme, la xénophobie, le tribalisme et la discrimination raciale ou religieuse sont constitutifs d'infractions prévues et punies par la loi pénale.

Fait à Abidjan, le 08 juin 2019 Sidi Tiémoko TOURE Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement porteparolat@communication.gouv.ci

BP V 138 Abidjan01 – Côte D'Ivoire Plateau– Immeuble Sciam8^{ème} Etage Tel : 20 24 47 03